

Commission paritaire nationale du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat instituée par la loi du 10 décembre 1952

compte rendu de la réunion du 26 octobre 2010

Etaient présents :

Présidente : Madame Catherine Gras, directrice générale adjointe de la compétitivité, de l'industrie et des services.

Présidents des chambres de métiers et de l'artisanat :

Monsieur Alain Griset, président de l'APCMA, président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Nord-Pas-de-Calais et de la chambre de métiers et de l'artisanat du Nord,

Monsieur Jean-Michel Banlier, président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Deux Sèvres,

Monsieur Jean-Claude Choquet, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire Atlantique,

Madame Marie Christine Gaultier, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat de Dinan,

Monsieur Yves Petitjean, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Gironde.

Monsieur Jean-Claude Saint-Aubin, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise,

M. Paul Grosjean, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat du territoire de Belfort.

Représentants du personnel :

Monsieur André Salès, chargé d'études syndicales - chambre de métiers et de l'artisanat du Var (CFDT),

Monsieur Thierry Misandeau, enseignant à la chambre de métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire (CFDT),

Monsieur Mario Barsamian, enseignant à la chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-de-Haute-Provence (CFDT),

Monsieur Bruno Delecroix, (CFE-CGC) secrétaire général de la CGC-CMA,

Madame Sylvie Blanckaert, enseignante à la chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn (CGT),

Monsieur Pascal Vanin, enseignant au CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine Saint-Denis (CGT-FO).

Assistaient également en qualité d'expert

Monsieur François Moutot, directeur général de l'APCM,
Monsieur René Doche, directeur général adjoint de l'APCM,
Monsieur Jérôme Krépiki, APCM,
Monsieur Salomon Raccah, secrétaire général de la CMA de la Corse du sud.

DGCIS :

Monsieur Renaud Riché, sous-directeur des chambres consulaires,
Madame Marie-France Koeffler, bureau de la tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat.

Une commission paritaire nationale 52 a été organisée à titre exceptionnel le 26 octobre 2010 à la demande des partenaires sociaux sur la question de la revalorisation salariale, afin que celle-ci puisse être notifiée avant le 1^{er} novembre 2010.

Mme Gras ouvre la séance en proposant un tour de table pour connaître les positions des représentants du collège salariés et du collège employeurs.

La position du collège salariés :

La CGT-FO a demandé une revalorisation de 5 % de la valeur de point au 1^{er} novembre 2010 afin de relancer le pouvoir d'achat des personnels.

Dans la mesure où la revalorisation de la valeur de point ne peut être rétroactive, la CFDT a souligné sa satisfaction et l'utilité de réunir la CPN 52 pour procéder à une revalorisation salariale au 1^{er} novembre. Selon la CFDT, si 95 % des agents ont bénéficié d'une augmentation résultant des reclassements liés au changement de la grille des emplois, 5 % d'entre eux n'ont obtenu aucune augmentation et sont victimes de l'inflation.

C'est pourquoi, la CFDT demande une augmentation de 2,5 % au 1^{er} novembre 2010 et souhaite également la mise en place de la GIPA.

Pour la CGT, les agents ayant moins de cinq ans d'ancienneté ont bénéficié d'une augmentation lors du reclassement mais cette augmentation ne concerne pas tous les agents. La CGT demande une augmentation de 2,5 % au 1^{er} novembre et de 2,5 % au 1^{er} décembre 2010.

La CFE-CGC partage la position de la CFDT et demande une revalorisation de 2,5 % au 1^{er} novembre 2010.

La position du collège employeurs :

Compte tenu de l'évolution de la masse salariale de 2,5 % liée au bénéfice des reclassements, une augmentation supérieure à 1 % ne permettrait pas de maintenir le niveau des emplois dans les chambres de métiers et de l'artisanat.

Mme Gras soumet au vote l'ensemble de ces propositions :

- **Une revalorisation de 5 % de la valeur de point au 1^{er} novembre 2010 (CGT-FO) :**

Pour : 6 voix (organisations syndicales)

Contre : 6 voix (employeurs)

Abstention : la DGCIS.

- **Une revalorisation de 2,5 % au 1^{er} novembre et la mise en place de la GIPA (CFDT) :**

Pour : 6 voix (organisations syndicales)

Contre : 6 voix (employeurs)

Abstention : la DGCIS.

Un vote différencié est demandé pour la mise en place de la GIPA.

- **La mise en place de la GIPA en 2011.**

Pour : 4 voix (CFDT, CFE-CGC)

Contre : 8 voix (employeurs, CGT-FO et CGT)

Abstention : la DGCIS.

- **Une augmentation de 2,5 % au 1^{er} novembre et de 2,5% au 1^{er} décembre 2010 (CGT) :**

Pour : 6 voix (organisations syndicales)

Contre : 6 voix (employeurs)

Abstention : la DGCIS.

- **Une revalorisation de 2,5 % au 1^{er} novembre 2010 (CFE-CGC) :**

Pour : 6 voix (organisations syndicales)

Contre : 6 voix (employeurs)

Abstention : la DGCIS.

- **Une revalorisation de 1 % au 1^{er} novembre 2010 (collège employeurs) :**

Pour : 7 voix (employeurs, la DGCIS)

Abstention : 6 voix (organisations syndicales)

Une revalorisation salariale de 1 % sera notifiée au réseau des personnels des chambres de métiers et de l'artisanat. A compter du 1^{er} novembre 2010, la valeur du point d'indice est fixée à 5,21 €.